

Conseil Municipal du 23 novembre 2021 à 18 h 30
Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2021

Décisions D103 à D139

DIA **Août septembre octobre**

Institutions et vie politique

D016.01 Changement de salle pour les réunions du Conseil municipal

Subventions

D016.02 Petites Villes de Demain - Approbation de l'étude de la dynamique commerciale et des potentiels de développement, et de la demande de son cofinancement

Finances

D016.03 Budget principal - Décision modificative n°2

Sécurité

D016.04 Exonération partielle des droits de place pour les commerçants bénéficiant d'une permission de stationnement au titre de l'année 2021 (terrasses, panneaux et flammes publicitaires) à la suite de la crise sanitaire COVID-19

Sport

D016.05 Convention fixant la participation financière de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans le cadre du programme « Être et Apprendre » pour soutenir les actions sportives éducatives en milieu scolaire

Scolaire

D016.06 Convention de partenariat avec l'Organisme de gestion des écoles catholiques de Luçon (O.G.E.C)

Petite enfance

D016.07 Avenant à la Convention Territoriale Globale et « bonus territoire » avec la Caisse d'Allocations Familiales– Relais Assistantes Maternelles

Animation locale

D016.08 Convention de partenariat entre la commune de Luçon et l'Association Comité des fêtes de la ville de Luçon pour l'organisation du marché de Noël 2021

Urbanisme

D016.09 Instauration d'un taux de 5% pour la part communale de la taxe d'aménagement dans les secteurs Vallée Véron, Route de Champagné et Chemin du Petit Fougeroux

D016.10 Instauration de la RODP provisoire

D016.11 Aide à l'amélioration de l'habitat et du commerce

D016.12 Dénomination Chemin de Sébastopol Nord

Intercommunalité

D016.13 Rapport d'activités de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral – Année 2020

D016.14 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de l'année 2021

Questions diverses